Communiqué – 27 octobre 2026

MODIFICATION DES MOYENS ALLOUES AU CONTRAT DE LIQUIDITE AVEC NATIXIS ODDO BHF

ADVINI (ISIN FR0000053043) et Natixis ODDO BHF SCA ont signé, en date du 26 octobre 2026, un avenant n°2 au contrat de liquidité et de surveillance de marche signé le 11 avril 2025, portant sur ses actions ordinaires admises aux négociations sur Euronext Paris, conforme à la décision AMF n°2021-01 du 22 juin 2021 portant instauration des contrats de liquidité sur titres de capital au titre de pratique de marché admise.

Toujours dans la limite dans la décision AMF n°2021-01 du 22 juin 2021, ADVINI décide de modifier les moyens alloués au contrat de liquidité des montants suivants :

- Apport de 150 000 € (cent cinquante mille)
- Retrait de 25 000 titres (vingt-cinq mille)

La position après modifications des moyens, en date du 27 octobre 2026 sera de :

- 3 929 titres (trois mille neuf cent vingt-neuf)
- 204 405,17 € (deux cent quatre mille quatre cent cinq virgule dix-sept)

CONTACT

Jean-Michel Choffel
Directeur Audit Interne, Juridique et Gouvernance
Tél. : 04.67.88.80.00
jean-michel.choffel@advini.com
www.advini.com